

COMMUNE DE MALZÉVILLE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2010

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Jean-Pierre FRANOUX, Maire, le 4 mars 2010 à 20 h30.

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON

Conseillers absents excusés : Francine PIERRE, Claudine JACQUEMIN, Claude FINANCE, Véronique DEVIGNES, Christine SIEURIN, Geneviève FLEURY, Jean-Marie HIRTZ, David CARABIN

Conseillère absente non excusée : Samia MESSALTI

Procurations : Francine PIERRE à Daniel THOMASSIN,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN,
Claudine JACQUEMIN à Béatrice ANTOINE,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Claude FINANCE à Malika TRANCHINA,
David CARABIN à Elsa PLUMIER

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Michèle BONNENTIEN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du précédent compte rendu du conseil municipal,
- 2) Budget primitif 2010,
- 3) Vote des taux d'imposition 2010,
- 4) Modification de l'autorisation de programme pour la salle polyvalente,
- 5) Mise en révision du POS,
- 6) Prime de ravalement de façade,
- 7) Récapitulatifs des marchés publics passés par la ville en 2009,
- 8) Subvention exceptionnelle pour Haïti,
- 9) Modification du barème des participations parentales pour la crèche familiale,
- 10) Avenant N°1 au marché de restauration scolaire avec l'Alsacienne de restauration,
- 11) Questions diverses..

N°1 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 27 janvier 2010

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Adopté à l'unanimité

N°2. Budget primitif 2010

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Le montant total du budget se monte à 8 186 684,62 euros dont 6 195 637,93 euros pour la section de fonctionnement et 1 991 046,69 euros pour la section d'investissement.

Le budget 2010 est équilibré et sage ; il permet le financement de nombreux équipements tout en préparant la réalisation des grands projets (salle polyvalente et centre social) .Il fait le pari d'une modération fiscale et d'une limitation de l'endettement.

Ce budget est placé sous le sceau de la prudence en raison des incertitudes pesant sur les compensations de l'état pour la suppression de la TP

Bernard BRAUN fait une demande particulière : il souhaiterait que tous les chiffres, dans la présentation soit notés en euros et non pas en kilos euros.

Sophie WAKEFORD déclare, en préambule, qu'elle votera ce budget car c'est un bon budget.

Elle émet quelques réserves quant à l'avenir :

- pour la salle des fêtes, elle aurait envisagé une réalisation tout à fait nouvelle .Elle évoque également le problème du surcoût qui pourrait poindre comme ce qui se passe pour le bâtiment du centre social.

- a lu dans un compte rendu de commission que le conseil général pourrait , en 2011, ne plus subventionner les crèches.

- demande comment est inscrit le montant des subventions aux associations.

L'avenir est assez sombre pour les collectivités locales .Il ne faut pas se voiler les yeux, nous serons certainement obligé d'augmenter les impôts suite aux différents transferts de charge.

Demande aux citoyens de se révolter contre les projets du gouvernement pour les collectivités locales

Yves COLOMBAIN partage la position de Sophie WAKEFORD ainsi que son inquiétude.

Bernard BRAUN demande s'il serait possible d'être plus exhaustif dans les comptes rendu de la commission finances, notamment sur les questions très techniques comme le FCTVA ?

Jean Pierre ROUILLON lui répond qu'il pense que les compte rendus sont bien faits et qu'il est difficile de tout retranscrire Il reconnaît que les derniers CR étaient techniques .La volonté c'est d'être le plus transparent possible mais reconnaît que les finances publiques, c'est très compliqué.

Il réexplique le fonctionnement de la demande anticipée du versement du FCTVA et souhaite que la mesure soit reportée l'année prochaine.

En ce qui concerne les subventions aux associations, c'est une enveloppe globale qui est inscrite au budget

Yves COLOMBAIN signale qu'il faut s'attendre à des demandes supplémentaires de la part des associations (baisse des subventions du CG)

Marc BARRON pose les questions sur les montants des contributions aux organismes de regroupement, sur le montant du virement et sur les dotations qui se maintiennent mais pas celles du CG.

Jean Pierre ROUILLON lui répond que la contribution aux organismes de regroupement, c'est notre participation au SIVU, que le virement diminue car c'est notre barrière d'ajustement et qu'il ne faut pas oublier que nous avons encore des provisions pour 2010 de 300 000 euros inscrits au BP.

Il explique aussi que l'emprunt inscrit est un emprunt d'équilibre et qu'on ne peut emprunter que pour des travaux d'investissement.

Marc BARRON demande pourquoi on ne met pas les droits de mutation sur un compte de recettes exceptionnelles .Jean Pierre ROUILLON lui répond que nous appliquons la nomenclature M14.

Adopté à la majorité (23 voix pour - 3 abstentions : Yves COLOMBAIN, Geneviève FLEURY, Marc BARRON)

N°3 Vote des taux d'imposition

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter chaque taux de 1% pour 2010 se qui les porte à :

TH : 11,82%

TFB : 12,24%

TFNB : 22,76%

Adopté à la majorité (25 voix pour - 1 abstention : Marc BARRON)

N°4 Modification de l'autorisation de programme pour la salle polyvalente et le 1^{er} étage de l'école Jules Ferry

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Pour l'année 2010, le montant de l'autorisation de programme ne varie pas, elle reste sur un montant total de 2 332 800 euros TTC.

Il est cependant nécessaire d'ajuster les crédits de paiement pour coïncider au plus juste avec les délais de début des travaux

Marc BARRON demande où en est l'étude et combien de personnes pourront être accueillies ?

Emet l'idée de la construction d'un parking souterrain ou aérien.

Monsieur le Maire lui répond que la consultation est lancée pour le recrutement d'un architecte

Capacité : 300 personnes

Adopté à la majorité (25 voix pour - 1 abstention : Marc BARRON)

N°5 Mise en révision du POS

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Le POS de Malzéville va être transformé en PLU et devient au-delà de l'outil règlementaire, l'expression d'un projet de développement urbain.

Cette refonte implique des transformations majeures, tant au niveau du contenu que de la forme

Il vous est demandé :

- d'approuver les objectifs de la révision du POS en PLU et les modalités de la concertation proposée
- de demander à la CU de procéder à la révision du POS de notre commune.

Adopté à l'unanimité

N°6 Prime de ravalement de façades

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Il vous est proposé d'accorder une prime pour ravalement de façades à :

- M LILY pour un montant de 1 524,49 euros
- M MARTY et MME CRIAUD pour un montant de 1 524,49 euros
- SCI OLIVIER pour un montant de 188,63 euros
- M ROYER pour un montant de 600,56 euros.

Adopté à l'unanimité

N°7 Récapitulatifs des marchés publics passés par la ville en 2009

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Il vous est demandé d'approuver la liste des marchés pour l'année 2009 présenté comme suit et de retenir Les tablettes lorraines comme organe de presse.

Adopté à l'unanimité

N°8 Subvention exceptionnelle pour Haïti

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Il vous est demandé d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour Haïti suite aux dégâts de la tempête .Cette subvention sera versée à la Fondation de France.

Adopté à l'unanimité

N°9 Modification du barème des participations parentales pour la crèche familiale

Rapporteur : Béatrice ANTOINE

La CAF a établi de nouvelles instructions concernant le barème des prestations familiales .La révision des tarifs s'effectue le 1^{er} janvier de chaque année. Le calcul prend donc en compte les ressources avant abattement figurant sur l'avis d'imposition N-2

Il convient donc de délibérer afin d'adopter la nouvelle tarification qui prendra effet au 01/01/2010

Adopté à l'unanimité

N°10 Avenant N°1 au marché de restauration scolaire avec l'Alsacienne de restauration

Rapporteur : Béatrice ANTOINE

La ville a contractualisé depuis le 01/11/2009 avec l'entreprise Alsacienne de Restauration un marché de prestations de service pour l'achat des repas pour les enfants et les personnes de la Maisonnée.

Dans le cadre d'une réorganisation interne, ce marché de restauration est transféré à la société AVENACE ENSEIGNEMENT ET SANTE.

Toutes les dispositions du marché restent inchangées.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Marc BARRON dit être souvent interpellé par les malzévillois sur la déviation.

Y a t il des recours ?

Quand commencent les travaux ?

Pourquoi n'ouvre t on pas un tronçon ?

Monsieur le Maire répond :

Deux recours sont en appel :

-celui des associations qui avaient été déboutées par le TA (recours pas suspensif)

-celui de M Schouler contre l'arrêt de cessibilité du préfet « expropriation. Celui là est suspensif.

La cour d'appel annonce un jugement pour le 4^{ème} trimestre 2010.

En 2010, la CU devrait entamer le défrichage de la partie boisée sur laquelle passera la future voie .Elle attend l'avis de l'état.

Aucun autre crédit ne sera inscrit

En 2011 et 2012, si le problème des recours est réglé, les travaux pourraient avoir lieu.

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance.